

Le Bulletin de l'ARTS



Bulletin de l'Association des Retraités du Ministère du Travail et du Ministère de la Santé



Bonjour à toutes et à tous,

« On ne s'arrête pas parce qu'on vieillit, on vieillit parce qu'on s'arrête ». C'est si vrai pour les êtres humains que nous sommes. Qu'on ait 20 ans, 40 ans, 60 ans, 80 ans, il y a toujours un lendemain à construire, à faire fructifier par nos actions, nos rencontres, pour créer nos petits bonheurs, faire plaisir à ceux qui nous entourent et se faire plaisir aussi.

C'est une vérité également pour les organisations humaines qui périssent par absence de renouvellement et d'imagination. Créée en 1962 d'abord sous la forme d'une amicale, notre association a su, à l'époque, se donner les moyens de son développement en prenant la forme juridique en 1968 d'une association des retraités du ministère des affaires sociales pour acquérir enfin son appellation définitive en 1975 : ARTS, association des retraités du ministère du travail et du ministère de la santé.

Ce qu'il faut retenir de tout cela c'est qu'il est indispensable d'être toujours en mouvement pour constamment dépasser la réalité du présent en assurant la préparation du lendemain, de l'avenir. L'ARTS a pris conscience de ce besoin existentiel de se régénérer en déclenchant, il y a un peu plus de deux ans, un audit de l'organisation et de son fonctionnement. Ainsi a-t-on pu « mettre le doigt là où ça fait mal » et engager des actions de nécessaire modernisation pour mieux échanger, mieux communiquer, être plus ouvert au-delà d'un public « captif ».

Il nous reste un cap décisif à franchir : notre entrée dans le monde du numérique.

Nous venons d'achever tout juste la construction des outils indispensables à notre insertion dans l'univers numérique à savoir une plateforme collaborative regroupant la gestion des adhérents, la gestion des finances, la gestion de la communication et un site internet désormais référencé : www.a-r-t-s.fr. Il sera ouvert, si tout se passe comme prévu, aux adhérents, aux responsables des délégations régionales et au grand public au mois de novembre où il sera officiellement présenté au conseil d'administration de l'ARTS du mardi 8 novembre.

C'est un moment essentiel et déterminant dans la vie de notre organisation, gage indispensable, aujourd'hui, de son développement et de sa conquête de nouveaux publics et de nouveaux adhérents. Sa réussite ne se fera pas sans un engagement et une participation de tout un chacun en faisant vivre cet outil, en le pratiquant, en le faisant connaître autour de vous. Et en plus, cela permettra aux adhérents peu familiers de l'internet de constater sa simplicité d'utilisation puisqu'il vous suffira soit de faire le nom du site pour accéder à l'espace grand public soit de votre adresse de messagerie et d'un mot de passe pour accéder à votre compte adhérent sécurisé.

Je compte sur vous toutes et vous tous et je vous souhaite un bel automne. Prenez-soin de vous !

Le Président de l'ARTS.
Gérard Gonzalez.



Défenseur des droits : forte hausse des réclamations

Le Défenseur des droits, chargé de veiller au respect des droits et des libertés selon l'article 71-1 de la Constitution, a fêté ses 10 ans en 2021. Ses domaines de compétences sont multiples.

115 000 réclamations, 85 000 appels téléphoniques traités, les demandes d'intervention ou de conseils ont augmentées de 21% par rapport à 2020. 80% de plaintes ont pu être réglées à l'amiable, et quand les observations du Défenseur ont été portées devant les juridictions, elles ont été validées à 82%.

Une très large part des réclamations concernaient les relations usagers-services publics, reflétant les difficultés croissantes face à la dématérialisation des services administratifs, malgré la mise en place d'espaces France Services.

D'autres thèmes encore : la santé mentale des enfants et l'impact des mesures anti-Covid-19 sur leur vie (port du masque, distanciation, discontinuité de l'enseignement...), enfin, la défense des droits de l'enfant, la lutte contre les discriminations, le manque de transparence dans l'exercice de l'autorité publique (par exemple sur l'usage de la force) et la protection des lanceurs d'alerte où le Défenseur a un rôle à jouer depuis la loi de mars 2022.

D'après Vie publique 7 juillet 2022

244 millions d'enfants ne vont pas à l'école dans le monde

L'UNESCO rappelle les « profondes inégalités persistantes dans l'accès à l'éducation » dans le monde : en 2000, plus de 400 millions d'enfants n'allaient pas à l'école.



Des progrès sont intervenus ces deux dernières décennies, mais à un rythme qui ralentit. Ce mal touche particulièrement l'Afrique subsaharienne, notamment Nigeria et Éthiopie, ainsi que la République démocratique du Congo et le Kenya.

La région ayant la deuxième plus forte population non scolarisée est l'Asie centrale et du Sud.

Les estimations de l'UNESCO montrent que la différence entre le taux de filles et de garçons non scolarisés s'est réduite au niveau mondial, même si des disparités régionales persistent.

ONU 1^{er} Septembre 2022

Les citoyens vont faire travailler la cour des comptes !



Le saviez-vous ? une Plateforme de participation citoyenne était ouverte au printemps dernier en vue d'enrichir le programme de travail de la Cour des Comptes !

Les données de participation à la consultation : 43 000 visiteurs, 9 000 participants, 330 propositions de contrôles... Après l'analyse, la Cour a intégré 6 thèmes à sa programmation : l'école inclusive, la détection de la fraude fiscale des particuliers, les soutiens publics aux fédérations de chasseurs, l'égalité entre les femmes et les hommes, l'intérim médical et la permanence des soins, le recours par l'Etat à des cabinets de conseils privés

D'après Lettre d'information de la Cour des Comptes 11 07 2022

La grande pauvreté dans les DOM

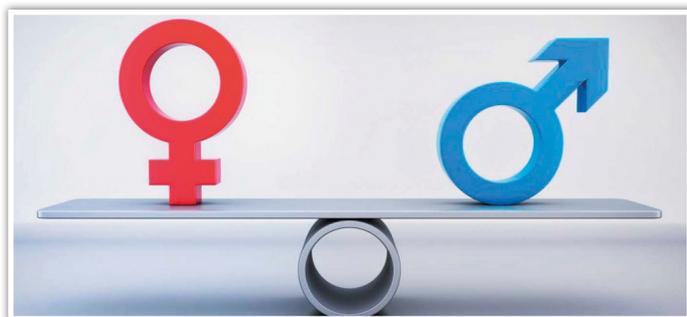
La grande pauvreté est 5 à 15 fois plus fréquente dans les départements d'outre-mer qu'en France métropolitaine. Beaucoup plus intense aussi. Dans les 4 DOM historiques (Guadeloupe, Martinique, Guyane et La Réunion), les familles monoparentales, les personnes sans emploi ainsi que les retraités sont particulièrement touchés. Outre sa dimension monétaire, la caractéristique majeure de la grande pauvreté par rapport à des situations moins aiguës de pauvreté est la fréquence de privations, y compris pour des besoins fondamentaux comme la nourriture ou l'habillement pour 4 à 8 personnes sur 10 en situation de grande pauvreté.

D'après INSEE FOCUS N° 270

1,6 million de personnes vivent en communauté

En janvier 2019, 1,6 million de personnes, autant de femmes que d'hommes, vivent en communauté. Des communautés de types très variés, Ehpad,, établissements sanitaires ou sociaux, internats, cités universitaires, prisons ou encore communautés religieuses. Plus du tiers ont 75 ans ou plus, autant ont entre 14 et 24 ans. Neuf sur dix habitent dans un Ehpad, un autre établissement sanitaire ou social de moyen ou long séjour, un internat ou une cité universitaire. En 10 ans, ce nombre est resté stable.

INSEE PREMIÈRE N°1906

Inégalités femmes-hommes : une préoccupation

Depuis 2014, où la question a été introduite dans le Baromètre, les Français n'ont jamais été autant préoccupés

par les inégalités entre les femmes et les hommes. Fin 2021, c'est le cas pour 7 sur 10 d'entre eux.

Les inégalités entre femmes et hommes sont perçues comme les moins acceptables par 15 %, après celles de revenus et d'accès aux soins.

D'après Communiqué DREES 8 Juillet 2022

Rentrée scolaire : 1658 enfants à la rue

Le baromètre « « enfants à la rue » de l'UNICEF France et de la Fédération des acteurs de la solidarité recense les familles qui n'ont pas pu être accueillies dans des structures d'hébergement adaptées : dans la nuit du 22 au 23 août, sur la France entière y.c. DOM, 3 133 personnes en famille qui avaient sollicité le 115 n'ont pas pu être hébergées faute de places dans les structures d'hébergement. Parmi elles, 1 658 étaient des enfants de moins de 18 ans et 368 de moins de trois ans.

Certains n'iront pas à l'école, malgré l'engagement pris par la France en ratifiant la Convention des droits de l'enfant, d'assurer leurs droits fondamentaux notamment protection, santé et éducation.

En dépit des moyens inédits mobilisés par l'Etat pour pérenniser 200 000 places d'hébergement depuis la crise sanitaire en 2020, la situation reste très préoccupante.

Pour ceux qui ont pu être hébergés temporairement, c'est le recours aux nuitées hôtelières qui est devenu la principale réponse, une solution inadaptée à la vie de famille et qui ne permet pas de répondre aux besoins fondamentaux des 29 157 enfants qui y vivent.

D'après UNICEF et Fédération des acteurs de la Solidarité 1^{er} Septembre 2022

TRAVAIL

La France vit-elle une « grande démission » ?

Le taux de démission - nombre de démissions rapporté à celui des salariés - atteint 2,7 % en France au début 2022. Au plus haut depuis la crise de 2008, mais en deçà du niveau atteint alors.

C'est un indicateur cyclique, bas durant les crises, plus élevé en période de reprise, les opportunités d'emploi des phases d'expansion économique incitant davantage à démissionner.

Avec la reprise post-Covid, la hausse des démissions paraît donc normale, d'autant qu'elle ne s'associe pas à un nombre inhabituel de retraits du marché du travail. Le niveau des démissions est à relativiser, au vu des tensions actuelles sur le marché du travail, et des difficultés de recrutement dans l'industrie manufacturière, les services,

le bâtiment. Une situation qui crée des opportunités pour les salariés et peut en retour conduire à des démissions plus nombreuses.

Selon de premières analyses, les retours à l'emploi semblent rapides : 8 démissionnaires de CDI sur 10 au 2^{ème} semestre 2021 sont en emploi 6 mois après - donnée stable par rapport à l'avant-crise sanitaire.

En conclusion, le pouvoir de négociation des salariés pourrait être accru. Avec des difficultés de recrutement élevées, les salaires d'embauche pourraient augmenter, surtout pour les récents démissionnaires. Et certaines entreprises font des concessions sur les conditions du travail (télétravail) ou la forme des contrats d'embauche pour conserver ou attirer des salariés.

D'après DARES 19 Août 2022

Il est temps d'adopter le nixsen...

Un concept qui vient tout droit des Pays-Bas : le nixsen, ou l'art de ne rien faire. L'idée est simple : laisser son portable, s'accorder un instant de déconnexion, de répit, sans culpabilité.



En ces temps de burn-out et autre stress excessif, où la déconnexion est oubliée, où même la lecture, les expositions, les films sont consommés à la chaîne, ce courant qui célèbre l'oisiveté décomplexée où l'on s'accorde du temps, de l'oisiveté sans culpabilité est en vogue.

Le nixsen est un concept qui aide à reprendre possession de son temps et accorder à son cerveau un moment de répit. Un nouveau concept venu du Nord ; après le « hygge », venu du Danemark, qui prônait le cocooning à la maison, le « lagom » suédois qui incitait à adopter un mode de vie équilibré, en modérant sa consommation, le nixsen doit permettre de s'accorder un instant d'oisiveté, sans portable, sans livre... et sans culpabilité !

D'après consoGlobe 23 08 2022

En détention.... on travaille aussi....

Longtemps considéré comme punition du détenu, le travail est, depuis une loi de 1987, un moyen de réinsertion sociale, les établissements pénitentiaires devant prendre «toutes dispositions pour assurer une activité professionnelle aux personnes incarcérées qui en font la demande».



Plusieurs régimes possibles : l'emploi aux services logistiques de la prison, ou en atelier pour la régie industrielle des prisons ; le travail à l'intérieur de la prison pour une entreprise privée concessionnaire ou titulaire de marché (travail de montage, conditionnement, etc), et enfin, plus récemment, l'insertion par l'activité économique pour les détenus plus éloignés de l'emploi.

L'apprentissage vient d'être lancé avec des entreprises adaptées au travail des handicapés.

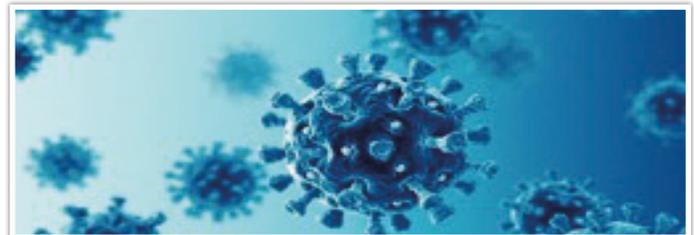
On est loin de l'objectif affiché : d'après le ministère du travail, 31% seulement des détenus travaillent aujourd'hui, pour plus de 40% il y a vingt ans ! Des limites en effet : la faiblesse des offres, la faible employabilité des détenus, les locaux, la sécurité et la surpopulation carcérale.

Des questions en débat : le Smic ne s'applique pas, à sa place un plancher de rémunération de 1,67€ l'heure. Quant au statut, pas de contrat de travail, mais un contrat d'emploi pénitentiaire permet depuis peu de bénéficier des règles de droit commun sur la durée du travail.

Pour favoriser la réinsertion, de nouveaux droits : les détenus cotisent à l'assurance chômage, ont droit à la formation et aux indemnités journalières de maladie, maternité ou accident de travail.

D'après la Lettre Vie publique 543

Conditions de travail à l'hôpital durant la crise



D'après la DREES, plus d'un agent sur deux du secteur hospitalier a exercé dans des services principalement consacrés à la prise en charge des patients atteints de Covid-19 du début de la crise (mars 2020) à l'été 2021, de façon continue pour un sur six, à certaines périodes pour un sur trois. Les changements de service pour faire face à la crise ont touché 22 % des agents (un tiers des infirmières).

7 sur 10 des personnes mobilisées dans des services Covid ont connu des surcharges inhabituelles de travail, contre 28 % pour l'ensemble des personnes en emploi.

La prise en charge du Covid a aussi eu des effets dans d'autres services, souvent du fait des réaffectations d'effectifs vers les services Covid. Les professions les plus touchées par ces périodes de surcharges : les infirmières et les aides-soignantes.

19 % des hospitaliers déclarent avoir été incités à se rendre à leur travail alors qu'ils étaient cas contact ou avaient des symptômes du Covid-19, et 7 % à ne pas prendre ou pas prolonger un arrêt maladie.

Malgré tout cela, les trois quarts des personnels du secteur disent ne pas ressentir plus de reconnaissance envers leur travail qu'avant la crise.

D'après DREES 7 07 2022

« 100 % santé » : quel effet ?

Le dispositif « 100 % santé » instaure depuis janvier 2021, la prise en charge intégrale des dépenses associées à un panier d'équipements constitué de lunettes, de prothèses dentaires et d'appareils auditifs, ceci afin de réduire le reste à charge des ménages, notamment des plus modestes, après remboursement par l'assurance maladie et les complémentaires santé.

Fin 2021, la moitié 53 % des français seulement en ont entendu parler, plutôt les plus diplômés, les 45-64 ans et ceux qui sont préoccupés par la santé des Français ou eux-mêmes en mauvaise santé.

Un sur deux qui expriment un besoin dans les secteurs concernés, compte en bénéficier. Les autres pensent leurs revenus trop élevés, ou que les équipements proposés ne leur conviennent pas.

Les difficultés constatées : les contrôles des pratiques des professionnels font apparaître certains comportements visant à dévaloriser le contenu des paniers sans reste à charge ; l'absence de tiers-payant intégral, malgré l'obligation de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2021 ; enfin, il est difficile de savoir si les paniers du 100 % répondent vraiment aux besoins de la population.

L'intention de recours au panier 100 % santé est bien sûr plus élevée parmi les populations vulnérables qui jugent leur reste à charge beaucoup trop élevé ou ont dû déjà renoncer pour des raisons financières à des soins dont elles avaient besoin.

L'intention de recours diminue quand les revenus s'élèvent, souvent du fait de l'idée erronée, exprimée par les plus aisés, que l'accès au 100 % santé est soumis à condition de ressources.

*Communiqué DREES 8 Juillet 2022
et Cour des comptes 28 07 2022*

Crise des urgences : la mission « flash »

Le rapport de la mission Flash sur les urgences remis en Juin dernier formule à partir des remontées de terrain 41 recommandations.



L'état des lieux : la situation critique des services d'urgence, due au sous-effectif permanent du personnel soignant (médecins urgentistes notamment) et au manque de lits dans 6 établissements sur 10. Sur les 446 services d'urgence pris en compte dans le cadre de l'enquête menée, 49 sont fermés partiellement, 34 ont un accès régulé et 6 sont totalement fermés.

Les mesures du Pacte, pour la plupart mises en place, ne semblent pas assez appropriées et appliquées, pas seulement du fait de la seule pandémie de Covid.

Parmi les propositions : diminuer l'accès des services d'urgence en «(ré)orientant les patients qui ne relèvent pas d'un plateau technique d'urgence vers d'autres acteurs de santé». Ainsi, les patients passeraient, soit par un «trierage à l'entrée», soit par une consultation téléphonique, pour mieux «réguler les admissions» et garantir la priorisation des cas d'urgence vitale ou grave. La proposition a suscité des critiques d'organisations de soignants craignant une dégradation de l'offre de soins.

Par ailleurs, une majoration sera proposée aux médecins libéraux prenant des patients en soins non programmés et le retour à l'exercice de retraités sera facilité.

D'après Vie publique 6 Juillet 2022

Médiateur en santé : un nouveau métier

La revue Santé publique présente un nouveau métier, la « médiation en santé », qui consiste à créer des interfaces entre les acteurs du système et les personnes en difficulté dans leurs parcours de soins et de prévention. La médiation en santé est un outil adapté contre les inégalités sociales de santé en ce qu'elle aide les personnes que leur vulnérabilité éloignent du soin. Un outil encore peu valorisé auquel il reste à convaincre de son utilité pour être intégrée au droit commun.



La Haute Autorité de santé a défini un cadre déontologique de la médiation en santé qui précise les compétences requises, le socle de formation pour son exercice, et les bonnes pratiques à respecter.

D'abord le médiateur en santé a un devoir de confidentialité quant aux informations recueillies relative à la personne prise en charge. Il est soumis au secret professionnel comme les professionnels de santé auprès desquels il est amené à intervenir.

Ensuite, le médiateur en santé exerce ses fonctions sans jugement sur les idées, croyances ou choix exprimés par les personnes.

Enfin, cette médiation s'inscrit dans le respect absolu de la volonté de la personne et de sa liberté de choix, telle que prévue par l'article L. 1111-4 du CSP.

L'objectif global du référentiel est de préciser le cadre d'intervention de la médiation en santé afin d'en permettre une meilleure appropriation par les publics et les partenaires, et de faciliter l'ancrage de la médiation en santé dans le système de santé.

D'après Santé publique France n° 460

JE SUIS CONCILIEUR DE JUSTICE !

On l'a tous constaté au quotidien : les embûches de la vie ordinaire sont parfois difficiles à résoudre :

- les difficultés pour obtenir le remboursement d'un achat qui ne correspond pas à la commande
- une location d'étudiant(e) se termine, sans dégradation, pourtant le dépôt de garantie fond comme neige au soleil ou n'est pas restitué !
- même une amitié peut être atteinte, quand une somme prêtée en dépannage ne revient pas comme prévu, le(la) débiteur(trice) pourtant ami(e), oubliant les échéances !

Et les démarches vaines se multiplient, le temps perdu, les explications sans fin avant que ne s'installent souvent découragement et amertume. Car le sentiment d'avoir été abusé(e), l'impuissance à faire valoir ce que l'on pense être juste avec parfois des pertes financières non négligeables, créent une situation difficile à supporter.

Pour autant que faire ? saisir la Justice ? consulter un avocat ? accepter de subir un coup de force au mépris du droit et de la considération due à chacun (e) ?

Depuis quelques années, les textes de la justice civile ont renforcé le recours aux modes alternatifs de résolution des différends de la vie quotidienne, faisant prévaloir la recherche de solutions amiables, durables, avec pour les parties, la satisfaction d'avoir agi activement en vue d'aboutir à une conclusion juste et partagée.

C'est le cas depuis 2020 pour la conciliation de justice dont le recours est désormais obligatoire pour tous, avant une saisine d'une juridiction (article 750-1 du code de procédure civile) lorsque le litige ne dépasse pas 5000 euros.



Il s'agit de réunir les parties en un lieu unique, échanger avec l'une et l'autre, les comprendre sans les juger, avancer des solutions praticables dans le respect de chacun (e), rédiger une proposition d'accord reflétant le différend et les positions des parties, avant une signature officielle, puis un enregistrement du document auprès du greffe de la juridiction compétente.



Pour ce faire et surtout quand le dialogue est rompu, la présence d'une tierce personne est alors nécessaire. C'est la mission du (de la) conciliateur (trice) de Justice.

Certain(e)s d'entre eux (elles) acquièrent, avec quelques années de pratique, d'importants savoir-faire dans la manière d'avancer avec les parties, de conduire une conciliation, avec alors une forte probabilité de parvenir à une solution acceptée par tous. Et pour la Justice, ce sera un procès en moins, une procédure allégée et la paix civile maintenue ou retrouvée.

Le(a) conciliateur(trice) de Justice, partie intégrante de l'institution judiciaire est désigné(e) par ordonnance du(de la) président(e) de la Cour d'Appel et affecté(e) dans le ressort d'un tribunal judiciaire, sur proposition du procureur de la République après une vérification des connaissances et/ou de l'expérience acquise en matière juridique. Une prestation de serment est recueillie lors d'une audience solennelle. Un ensemble de règles déontologiques - impartialité, probité, diligence, indépendance - forment également un engagement souscrit par le (la) candidat(e).

Ensuite, l'exercice pratique de recherche de solutions partagées pour mettre fin aux litiges, s'exerce selon la méthode de chaque conciliateur(trice) dans une grande liberté d'action et d'organisation.

Structurés(es) en associations auprès de chaque Cour d'Appel, fédéré(e)s au plan national, les conciliateurs(trices) y trouvent appuis, échanges, formations, en lien avec le Garde des sceaux qui les considère comme des auxiliaires apprécié(e)s, voire privilégié(e)s pour l'amélioration du service public de la Justice.

Parmi les conciliateurs(trices) de Justice, des retraité(e)s de toutes origines, cadres commerciaux, enseignant(e)s, des anciens fonctionnaires et notamment des cadres hospitaliers et administratifs.

Au sein de l'ARTS, dans chaque région, des collègues disposent de par leur parcours professionnel passé, des compétences requises et adaptées à cette mission d'intérêt général. Aussi certain(e)s pourraient-ils(elles) apporter une contribution appréciée à la conciliation de Justice, qui cherche à développer ses effectifs (2500 actuellement), tant les besoins restent importants.

C'est ce qui m'a conduit à écrire ces lignes à l'adresse d'éventuel(les) futur(e)s candidat(e)s parmi les adhérent(e)s au plan national. Si sa lecture suscite des vocations, les intéressé(e)s pourront contacter les ACA (association de conciliateurs (trices) de chaque Cour d'appel).

On en trouve les coordonnées sur le site du ministère de la Justice ou sur : conciliateursdefrance.fr.

Marc TINCRY, ARTS Rhône Alpes.

Des résidents de plus en plus âgés et dépendants

Une enquête de la DREES fait le point sur la fréquentation des établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA).

Le nombre de personnes fréquentant ces établissements fin 2019 est à peine supérieur à celui de 2015, soit 730 000 personnes. Pour 8 sur 10 il s'agit d'établissements pour personnes dépendantes (EHPAD).

La population en établissement vieillit : la moitié des résidents ont plus de 88 ans. Les hommes y sont plus jeunes (82 ans) que les femmes (87 ans). Les Ehpads accueillent les résidents les plus âgés : seuls 18 % ont moins de 80 ans.

Le niveau moyen de dépendance des résidents aussi s'accroît. Fin 2019, 43 % des moins de 70 ans vivant en Ehpads sont très dépendants, 56 % des plus de 90 ans.

Environ 261 000 résidents souffrent de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée, soit plus d'un tiers, dont 233 000 dans les Ehpads, soit 40 % des personnes accueillies. Pour autant, en Ehpads, seuls 14 % des résidents sont accueillis dans une unité spécifique pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées, plus qu'en 2015.

D'après ÉTUDES ET RÉSULTATS N° 1237

Profiter longtemps de sa retraite

D'après la DREES, pour les assurés du régime général, de la fonction publique et de la SNCF, partis à la retraite entre juillet 2019 et juin 2020, l'âge idéal de départ à la retraite est de 61 ans (+ cinq mois par rapport aux enquêtes 2010 - 2017).



Pour 8 sur 10 des 70% des sondés en emploi à leur départ, c'est le fait de pouvoir profiter le plus longtemps possible de la retraite qui l'a emporté. Un tiers seulement dit

avoir prolongé l'activité professionnelle, pour augmenter la pension et du fait de l'intérêt de leur travail.

Pour ceux et celles sans emploi à leur départ, c'est l'atteinte de l'âge minimum légal qui a le plus joué dans la décision de liquider les droits. Les problèmes de santé ont été la raison pour partir pour 57% d'entre elles contre 27% pour les personnes occupant un emploi.

Trois nouveaux retraités sur quatre considèrent avoir été très bien informés sur les dispositifs liés à la retraite. Pourtant, certains dispositifs restent méconnus :

- d'abord le minimum contributif qui permet aux retraités du régime général ayant cotisé sur de faibles salaires de percevoir un montant minimum de pension de base
- la retraite progressive, qui permet à partir de 60 ans,

de percevoir une partie de la en exerçant à temps partiel n'est connue que de 3 retraités sur 10

- 45% des personnes interrogées déclarent savoir ce qu'est la décote et 39% la surcote
- 29% disent connaître la retraite pour inaptitude au travail, 47% n'en ont pas entendu parler.

D'après Vie publique 6 01 2022

Sociabilité et isolement social des seniors

L'enquête Capacité Aides et REssources des seniors réalisée auprès de 10 000 seniors entre mai et octobre 2015 porte sur les difficultés qu'ils rencontrent dans les activités de la vie quotidienne, les aides reçues et leurs conditions de vie, en particulier leur sociabilité.

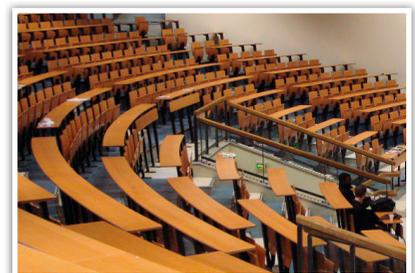
Résultats : 71 % des 60 ans ou plus ont des contacts plusieurs fois par mois, avec leur famille et 73 % avec leurs amis. Une sociabilité des seniors importante donc, mais qui cache de fortes disparités selon les situations. Les plus âgés (80 ans ou plus) ont plus souvent des contacts avec leur famille qu'avec leurs amis. Par rapport aux plus jeunes (60-79 ans), ils voient moins souvent leurs amis, mais sont en revanche assez nombreux en contact quotidien avec leur famille ; même si plus de 60 % des 80 ans ou plus voient régulièrement leurs amis.

Les femmes sont surreprésentées parmi les personnes qui voient souvent leur famille et parmi celles qui ne voient jamais leurs amis. Le niveau d'autonomie n'a qu'une faible influence sur le fait de voir ou non sa famille régulièrement ; en revanche les relations amicales se font de moins en moins fréquentes au fur et à mesure que le niveau de dépendance augmente.

D'après LES DOSSIERS DE LA DREES N° 98

Pas d'âge pour reprendre des études !

Liberté et temps libre ! la retraite offre l'opportunité de finir un cursus universitaire débuté il y a des années voire d'en commencer un. Aller parfaire ses connaissances à l'université, découvrir des sujets, se cultiver, faire des rencontres... possible quel que soit votre âge.



Être auditeur libre à la faculté : une pratique peu commune en France mais ouverte. Des avantages : aucune condition préalable de scolarité, et vous ne serez pas évalué : vous êtes là pour apprendre, pour découvrir, pas pour être jugé. C'est possible après paiement éventuel d'une inscription, et cela vous ouvre l'accès à la bibliothèque.

Redevenir étudiant(e) à l'université du temps libre,

SENIORS

aussi appelée université tous âges, du temps libre. Plus de 75 000 personnes suivent dans 400 universités des enseignements dans des domaines tels que droit, littérature, sciences politiques, histoire théologie...

Pour connaître l'université du temps libre la plus proche de chez vous, prenez contact avec votre mairie, l'Union française des universités de tous âges (ufuta.fr) ou l'Association des universités populaires de France (universitepopulaire.eu).

Pas d'université à proximité du domicile ou ayant des

problèmes de mobilité : vous pouvez suivre les cours à distance du Centre national d'Enseignement à Distance (CNED).

Enfin, il existe des formations via des podcasts, des MOOC (Massive Open Online Course) ou cours en ligne sous forme de forums, vidéos ou des plateformes d'apprentissage comme Coursera (coursera.org), Fun Mooc (fun-mooc.fr) ou Udemy (udemy.com).

*D'après Climats,
la lettre des retraités CNRACL 11 08 2022*

DE QUOI ESPERER...

Jeunes et aînés : un vivre ensemble réussi

Sentiment d'isolement d'un côté, difficulté d'accès au logement de l'autre : c'est face à cette double situation qui touche les résidents des EHPAD et nombre d'étudiants, qu'une association a mis au point le dispositif original « un Toit parmi les âges ». Ce programme, développé depuis 2016 dans la région Nord Pas-de-Calais, permet à des jeunes d'être hébergés en chambre autonome au sein d'EHPAD ou de résidences autonomie pour seniors, à un prix modéré et en contrepartie d'un petit nombre d'heures partagées avec les résidents.

Du côté résidents, la formule offre l'occasion de partager des moments de vie, de complicité avec la jeune génération, et de rester ouvert au monde extérieur. Un modèle de cohabitation qui rend possible un lien intergénérationnel très bénéfique pour toutes les parties. Pour les aînés, le fait d'être en relation avec un jeune est valorisant, il favorise le maintien de leurs capacités cognitives et joue positivement sur leur humeur.

Le dispositif, d'ores et déjà actif dans sept établissements accueillant des personnes âgées, à Lille, Loos ou Roubaix, devrait être étendu à deux nouvelles structures.

Lettre d'information Fondation de France Juillet 2022

Se reconstruire par la randonnée



A Grenoble, grâce au programme Les Sentiers des possibles, une association aide les femmes victimes de violence à reprendre confiance en elles et s'émanciper, par la pratique de la randonnée. Le changement de milieu peut avoir un effet déclencheur pour lever des freins pour ces femmes fragilisées. Ces sorties en montagne offrent un temps particulier, construit pour et avec elles, et les immersions dans la nature permettent une déconnexion mentale et

une réduction du stress lié à l'environnement urbain et aux conditions de vie des participantes.

Ces femmes souffrent pour la plupart d'isolement, de perte de confiance en soi, en leurs capacités physiques avec une perception dégradée de leur image corporelle. Cette activité peut les aider à apprendre à se repérer, se fixer un itinéraire, s'entraider pour atteindre le but fixé.

La découverte du milieu environnant familiarise avec un territoire. Les temps d'échanges et les groupes de parole favorisent la prise de recul sur les expériences vécues. L'entraide et la solidarité sont découvertes. Quant au sport, il permet de lutter contre stress et anxiété, d'améliorer la confiance en soi et renforcer les liens sociaux.

Fondation de France Août 2022

L'insertion sociale par la réparation de cycles

Depuis 2021 des personnes vivant avec des troubles psychiques sont accueillies pour une formation de huit mois à la réparation de cycles à l'EA cycles de Saint-Denis.



Premier objectif du projet : faciliter la rencontre des travailleurs handicapés avec des salariés de l'entreprise du « milieu ordinaire ». Travailler et apprendre à vivre ensemble au quotidien, avec les différences, et à discerner la personnalité et les qualités de leurs collègues. Avec, au-delà de l'équipe enseignant la réparation de vélo, le soutien d'une assistante sociale et d'une psychologue.

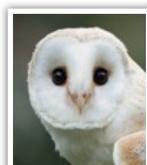
Second objectif : développer les compétences et l'employabilité de travailleurs handicapés sur des métiers en tension dans l'après-vente du cycle. Les stagiaires acquièrent une expérience, qui pourra aboutir à un recrutement par les entreprises du secteur du cycle qui sont en manque de candidats.

Le développement des voies cyclables, les forfaits de

mobilité durable en entreprise et la crise sanitaire conduisent de nombreux salariés à se déplacer à vélo au quotidien. Un nouveau projet vise à permettre à l'Entreprise Adaptée de se déplacer en Île-de-France pour réparer les vélos des salariés ou la flotte des entreprises. De quoi favoriser l'inclusion sociale des salariés vivant avec des troubles psychiques par les interactions directes avec le grand public et le monde de l'entreprise.

Lettre d'information de la Fondation de France Août 2022

Des « lofts à chouettes » pour sauver les oiseaux



La chouette effraie disparaît de nos paysages, menacée par les voitures et la perte de ses habitats naturels.

De couleur blanche teintée de roux, une silhouette blafarde qui donne l'allure d'un fantôme, et un cri effrayant, cette chouette a délaissé

le milieu naturel pour faire son nid dans les clochers d'églises, les granges et les vieilles bâtisses. Mais aujourd'hui, on grillage les clochers pour éviter les fientes, les granges sont remplacées par des hangars métalliques et les greniers sont rénovés. L'espèce, qui ne trouve pas de lieux où se reproduire, décline peu à peu. Près de 20 000 seraient ainsi tuées chaque année en France, selon la Ligue pour la protection des oiseaux.

Pour lutter contre le recul de l'espèce, une association pose dans les clochers d'église et les greniers du nord de l'Yonne, des nichoirs issus d'un établissement d'aide à l'insertion d'adultes handicapés.

Il faut être patient, l'installation d'un couple peut prendre plusieurs années. Sept nichoirs ont vu naître des petits et une vingtaine se sont envolés des boîtes.

D'après Reporterre 11 octobre 2022

ENVIRONNEMENT

Opinions publiques et changement climatique



L'OCDE a interrogé 40 000 personnes de 20 pays sur le changement climatique et les solutions pour le freiner. Trois quarts des sondés ont conscience du changement

climatique et de ses conséquences et la plupart reconnaît la responsabilité humaine dans le réchauffement et les risques en cas d'inaction. Moins de 1 sur 10 conteste toutefois son existence (un peu plus en France, Australie et États-Unis, où les peuples sont moins convaincus par les politiques présentées).

Les facteurs du réchauffement sont plutôt bien identifiés. La majorité se dit prête à modifier certains comportements (modes de transport, p. ex.), sans envisager toutefois de modification radicale de son mode de vie (consommation de viande, chauffage, climatisation...). Les mesures de régulation sont préférées aux mesures restrictives, en souhaitant des politiques fondées sur un financement public, surtout si elles s'accompagnent d'un prélèvement sur les hauts revenus, n'affectent pas la dette publique. Bien acceptées pour les centres-villes, les mesures de restriction des véhicules polluants le sont moins s'il s'agit d'interdire les véhicules thermiques ou cesser leur production.

Les taxes sur les émissions de CO² ou les combustibles - moins populaires - sont mieux acceptées si les recettes vont à des actions de transition énergétique ou vers les ménages les plus en difficulté.

D'après Vie publique 26 08 2022

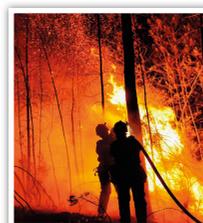
La canicule : combien de décès ?

Les premières données - encore provisoires - de l'INSEE sont tombées ; elles soulignent le lien entre surmortalité et fortes chaleurs estivales : les trois épisodes de canicules de cet été, auraient provoqué le décès de 11 000 personnes. Les décès de juillet (52 400) sont supérieurs de 13 % à ceux de juillet 2019. En juin, le nombre de décès était déjà supérieur de 4 % à ceux de juin 2019. Et ce niveau élevé des décès toutes causes confondues en juillet s'explique vraisemblablement par la vague de chaleur. La comparaison a été faite avec 2019, période neutre puisque sans épidémie de Covid-19. Mais le nombre de morts pourrait être prochainement révisé à la hausse, lorsque les données de l'été seront complètes.

D'après INSEE 2 09 2022



Les incendies : des émissions de CO₂ record



Selon le programme européen Copernicus, les incendies de forêt qui ont ravagé l'Europe cet été - notamment en France et en Espagne - ont provoqué des émissions de gaz à effet de serre très élevées. Elles s'élèveraient à 6,4 mégatonnes de carbone, niveau qui n'avait pas été atteint depuis quinze ans. Plus de 508 000 hectares ont brûlé au sein de l'UE, par rapport à une moyenne de 215 500 hectares pour les étés de 2006-2021. Du début de l'année à fin Août, plus de 750 000 hectares ont brûlé. Pour 2006-2021, la moyenne tournait autour de 260 000 hectares.

D'après Reporterre 6 09 2022

ENVIRONNEMENT

Le climat à venir ...

Dans les trente ans à venir, la France sera exposée à une hausse du nombre de journées et nuits anormalement chaudes en été. Pour 80 % de la population ce sera 16 à 29 journées de ce type (16 de 1976 à 2005). Quel que soit le scénario climatique, les tendances sont quasi équivalentes.



Un phénomène aggravé dans les espaces densément peuplés avec l'effet des îlots de chaleur urbains. Ces anomalies seront moins fortes sur le littoral, hormis le méditerranéen.

En Outre-mer, les températures moyennes se sont accrues dans les 50 dernières années (surtout à La Réunion), plus depuis 2000. Les épisodes de fortes chaleurs y sont actuellement moins accentués en température mais plus longs.

La répétition de jours anormalement chauds suivis de nuits à température élevée accroît les risques sanitaires, surtout pour les personnes âgées, plus exposées aux effets de la chaleur, et pour les jeunes enfants, peu autonomes pour s'hydrater. La question de l'adaptation thermique des locaux scolaires sera soulevée.

Les plus modestes sont aussi fragilisés par les conditions

de logement, et 13% des personnes pauvres vivent dans un territoire plus exposé aux chaleurs.

La question de l'impact sur le tourisme se posera sur le pourtour méditerranéen, avec sa fréquentation estivale. L'adaptation des dispositifs de prévention sera nécessaire, une partie des estivants étant moins habitués aux températures élevées du sud-est, donc plus exposés.

D'après INSEE PREMIÈRE N° 1918

La corne de l'Afrique : vers une 5^{ème} année de sécheresse consécutive

Du sud de l'Éthiopie au nord du Kenya et en Somalie, la corne de l'Afrique devrait faire face à une sécheresse alarmante, avec plus de 22 millions d'habitants menacés par la faim. Une cinquième saison des pluies défailante devant toucher l'Érythrée, l'Ouganda et la Tanzanie, ceci alors que l'Éthiopie, le Kenya et la Somalie connaissent déjà une terrible crise de la faim.

En même temps, Djibouti, l'est de la région afar en Éthiopie, et le Soudan du sud pourraient recevoir des précipitations importantes.

Une sécheresse annoncée comme « la plus longue depuis 40 ans », ce qui fait craindre une augmentation de la malnutrition, et des menaces sur les moyens de subsistance des millions de personnes dans la région.

D'après ONU 26 Août 2022

VISITES

Balade en train de la côte bleue le 7 septembre 2022 : délégation Provence-Alpes-Côte d'Azur

Nous étions 12 personnes inscrites pour cette balade, mais 2 personnes ont été testées positives au Covid quelques jours avant et n'ont pu finalement se joindre à nous.

Rendez-vous avait été donné le matin à la gare St Charles, ou à la gare de l'Estaque en direction de Miramas.

La ligne longe toute la côte bleue sur près de 32 kms et sillonne les calanques, traverse des viaducs et des paysages magnifiques. Le parcours sur cette ligne pittoresque dure environ 1h15 et s'arrête dans tous les villages, les ports, les plages et les calanques, pour un moment de plaisir partagé.

A midi nous avons réservé un restaurant à Port de Bouc, sur notre itinéraire, le restaurant Le Saloon situé sur le port, qui nous a



très gentiment accueillis et servis en 1h30 pour que nous puissions repartir à temps pour récupérer notre train, et rejoindre Miramas, dernière halte de cette balade touristique.

Sur le chemin du retour, nous nous sommes arrêtés à Sausset les Pins, pour flâner sur le port et déguster une glace.

Arrivée à Marseille vers 18 H, d'où chacun est reparti chez soi.

Nous avons eu beau temps, ni trop chaud, ni pluvieux comme prévu par la météo.



Cette journée a permis de découvrir la Côte Bleue d'une façon différente et de faire la connaissance de nouvelles personnes, dans un climat de franche camaraderie et nous avons tous apprécié de pouvoir nous détendre et faire de bonnes parties de rigolade...

A très bientôt pour une nouvelle rencontre.

Visite du quartier SAINT PAUL le 10 Juin 2021 : délégation Rhône-Alpes

Saint-Paul est un quartier du 5^e arrondissement de Lyon. Datant des 3^e et 4^e siècles, il est l'un des 3 quartiers constituant, avec St Jean et St Georges, le Vieux-Lyon. Plus grand ensemble Renaissance après Venise, ce site historique a été classé au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Notre visite a débuté par le théâtre Guignol situé dans le palais Bondy construit sur le site d'un hôpital, Saint Eloi, et d'une église qui furent détruits à la révolution et remplacés par ce palais comprenant deux salles de concert.

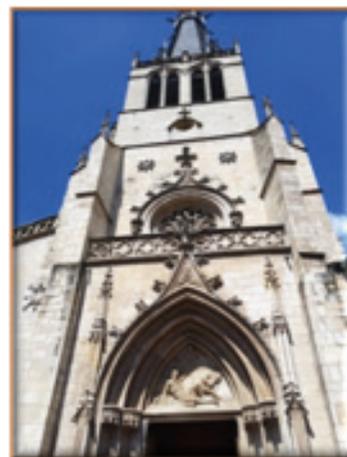
Le théâtre est animé par des marionnettistes, des techniciens, des plasticiens, des musiciens, qui connaissent Guignol de près et le servent depuis de nombreuses années. Ils insufflent la vie à des marionnettes anciennes qui ont été transmises de génération en génération par les descendants du créateur de Guignol, Laurent Mourguet. Ces spectacles ont toujours un caractère social, jamais politique et sont souvent improvisés. Les marionnettistes sont d'abord des comédiens à qui on apprend à lever les bras. Mais le plus exceptionnel c'est la quantité de marionnettes (environ 300) toutes différentes et dans lesquelles on reconnaît quelques personnages récurrents : Guignol et Madelon sa « fenotte » comme on dit à Lyon, Gnafron, son fidèle ami très porté sur le beaujolais et le gendarme prompt à recevoir des coups de bâton de Guignol.

Après une bonne immersion dans l'univers de Guignol nous avons parcouru les vieilles rues du quartier découvrant des belles façades aux fenêtres à meneaux ouvragés, des portes avec des sculptures cariatides soutenant des impostes, des lions, notamment dans la rue Juiverie, piétonne, que nous atteindrons à travers des traboules et qui tient son nom de la population juive qui résidait dans cette rue au Moyen Âge. Elle est entièrement pavée et légèrement tortueuse. L'ensemble

des façades actuelles datent de la Renaissance sur des bases beaucoup plus anciennes. Nous avons pénétré dans des cours intérieures où se révèlent de magnifiques escaliers en colimaçon.

Notre visite s'est terminée par l'église Saint Paul l'une des plus anciennes de Lyon. C'est un édifice de style roman et gothique avec de magnifiques vitraux. La tour-lanterne est classée monument historique depuis 1920, l'église dans sa globalité l'est depuis 1996.

Nicole Giabiconi



Ils nous ont quittés :



Monsieur BONDEL Tiburce - 78360 - MONTESSON

Madame DUBAR Sabine - 59126 - LINSELLES

Madame HENNEQUIN Odette - 87800 - BURGNAC

*A tous leurs parents et amis nous présentons
nos sincères et amicales condoléances*

5	9	6	2	8	1	7	3	4
2	7	3	5	9	4	1	8	6
1	8	4	7	6	3	2	5	9
4	6	8	1	2	9	5	7	3
3	5	1	6	4	7	9	2	8
7	2	9	3	5	8	6	4	1
9	3	5	8	1	2	4	6	7
6	4	7	9	3	5	8	1	2
8	1	2	4	7	6	3	9	5

Grille 2

8	1	9	3	7	4	6	2	5
6	3	4	9	2	5	1	8	7
5	7	2	1	6	8	3	9	4
4	9	8	5	1	6	2	7	3
3	2	7	8	4	9	5	6	1
1	5	6	7	3	2	8	4	9
2	4	5	6	9	1	7	3	8
9	8	3	2	5	7	4	1	6
7	6	1	4	8	3	9	5	2

Grille 1

Solution du sudoku de ce numéro



J'ai pris un cours de lecture rapide et j'ai pu lire «Guerre et Paix» en vingt minutes. Ça parle de la Russie

Woody Allen

Non seulement Dieu n'existe pas mais en plus il est impossible de trouver un plombier le dimanche

Woody Allen

Si la fortune vient en dormant, ça n'empêche pas les emmerdements de venir au réveil

Pierre Dac

Le crétin prétentieux est celui qui se croit plus intelligent que ceux qui sont aussi bêtes que lui

Pierre Dac

Moi, pour la modestie, je ne crains personne

Erik Satie

Il faut prendre l'argent là où il se trouve, c'est-à-dire chez les pauvres. Bon d'accord, ils n'ont pas beaucoup d'argent, mais il y a beaucoup de pauvres.

Alphonse Allais

Sudoku

Remplissez les grilles avec les chiffres de 1 à 9 de sorte qu'ils n'apparaissent qu'une seule fois dans chaque rangée, chaque colonne et chaque carré de 9 cases. Il existe plusieurs niveaux de difficulté, déterminés en fonction du nombre de chiffres déjà disposés dans une grille : généralement, moins il y a de chiffres au départ, plus le niveau de difficulté est élevé.

Grille niveau 1

7			4	8	3		5	2
9					7			
		5	6			7		
1	5			3		8		9
3			8		9			1
4		8		1			7	3
		2			8	3		
			9					7
8	1		3	7	4			5

Grille niveau 2

	1	2						
	4	7		3	5	8		
	3			1		4		
7				5	8			1
3		1		4				8
4			1	2				3
		4		6			5	
			5	9		1	8	
						7	3	

Solution dans ce numéro en page 11

**Vous avez des remarques ou des propositions à formuler sur le contenu ou la forme de ce Bulletin.
N'hésitez pas, envoyez les à alain.chalochet@hotmail.fr**

Grains de Sagesse

Une nation fatiguée de longs débats consent volontiers qu'on la dupe, pourvu qu'on la repose

Alexis de Tocqueville

L'expérience est le nom que chacun donne à ses erreurs.

Oscar Wilde

La vérité pure et simple est très rarement pure et jamais simple.

Oscar Wilde

Le Bulletin de l'A.R.T.S.

BULLETIN TRIMESTRIEL DE L'ASSOCIATION DES RETRAITÉS DU MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ
14, av. Duquesne - Pièce - 2012 - 75350 Paris 07 S.P. - Tél. : 01 40 56 69 61 ou 01 40 56 45 92 - E-mail : arts@sante.gouv.fr
Directeur de la Publication : Gérard Gonzalez - Responsable de la rédaction : Alain Chalochet
Prix de l'abonnement annuel - 2,30€ - Imprimerie LELOUP - 45700 VILLEMANDEUR